

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

Le mercredi 6 novembre 2024 à 18h31, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le jeudi 31 octobre 2024 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absentes et excusées :

Madame Rachida DATI ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ.
Madame Edith GALLOIS (pas de pouvoir).

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h55 et a pris part au vote du projet de délibération 2024 DLH 259 et de tous les autres projets.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2024 025**

Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 17 septembre 2024. **07 2024 026**

Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- PLU - Révision - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris. **2024 DU 142**

Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif à la protection de 24 arbres remarquables supplémentaires sur le Champ de Mars. **V 07 2024 031**

Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (EBC) du Champ de Mars. **V 07 2024 032**

Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en Espace Boisé Classé (EBC) sur le Champ de Mars. **V 07 2024 033**

Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif au classement en Zone Urbaine Verte des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripier-Docteur Brouardel. **V 07 2024 034**

Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 1

- Vœu relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements. **V 07 2024 035**
Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ainsi que de celle des protections patrimoniales. **V 07 2024 036**
Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2025.
07 2024 027
Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros). **2024 DASCO 37**
Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. **2024 DFPE 149**
Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros).
2024 DFPE 159
Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 2

- Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ». **2024 DAE 152**

Rapporteur : **Mme Anne-Claire LEBELT**

- Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir. **2024 DAC 181**

Rapporteur : **M. Christophe POISSON**

- Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024. **2024 DJS 114**

Rapporteur : **M. Christophe POISSON**

- Signature d'une convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « ADAMUS » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2024-2025. **07 2024 028**

Rapporteur : **M. Christophe POISSON**

- Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. **2024 DAE 178**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public (jeux olympiques de Paris 2024). Exonération partielle redevance. **2024 DAE 270**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 3

- Marchés découverts alimentaires. Principe du renouvellement de la délégation de service public. **2024 DAE 312**
Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics).
Communication sans vote. 2024 DLH 233
Rapporteur : **M. Olivier LE QUÉRÉ**

- Location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14 passage Jean Nicot (7^e) à Paris Habitat OPH. Bail emphytéotique. **2024 DLH 259**
Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Madame Élisabeth de MIRIBEL au 70, rue de Bellechasse. **V 07 2024 037**
Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Plan Climat de Paris 2024-2030. **2024 DTEC 1**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Dénomination « place Michel Rocard » (7^e). **2024 DU 76**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage au Docteur René LAENNEC au 40, rue de Sèvres, sur les lieux de l'ancien hôpital portant son nom.
V 07 2024 029
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 4 et fin

- Vœu portant sur l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine du Fellah, édifice sis au 42, rue de Sèvres. **V 07 2024 030**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Vœu relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel.
V 07 2024 038
Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

DA

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-081

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 025

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Madame Anne-Claire LEBELT et Madame Nathalie BADIER sont respectivement désignées comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-082

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024.
07 2024 026

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-083

OBJET : PLU - Révision - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris. 2024 DU 142

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DU 142** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DU 142** relative au PLU et plus particulièrement à la révision et à l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris est rejetée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-084

OBJET : Vœu relatif à la protection de 24 arbres remarquables supplémentaires sur le Champ de Mars. V 07 2024 031

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° V 07 2024 031 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° V 07 2024 031 relatif à la protection de 24 arbres remarquables supplémentaires sur le Champ de Mars est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-084 suite 1



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif à la protection de 24 arbres remarquables supplémentaires sur le Champ-de-Mars.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement :

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement :

Considérant le Champ-de-Mars est l'un des plus grands espaces verts de Paris, avec une superficie de 24.3 hectares, qui est régi par le Règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris ainsi que par la Charte des usages du Champ-de-Mars qui date de 2013, textes qui en fixent le caractère végétal et l'usage réservé à la promenade et au ressourcement :

Considérant que les objectifs d'une telle classification sont les suivants : protection des espaces boisés en zone urbaine ou en périphérie soumis à une pression forte (notamment touristique) ; préservation des éléments remarquables : arbres, alignements, haies ; coupures d'urbanisation ou protection contre les nuisances ; maintien de corridors écologiques (l'ensemble du Champ-de Mars) ; enjeux paysagers, touristiques ou écologiques :

Considérant que les arbres améliorent la qualité de l'air en absorbant les polluants et en produisant de l'oxygène, ce qui est particulièrement important dans les zones urbaines denses comme la partie Nord-Ouest du 7^e arrondissement :

Considérant que les espaces verts urbains aident à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains en fournissant de l'ombre et en régulant la température, ce qui sert l'esprit général du projet de PLU ainsi que du Plan Climat. Sachant que les arbres aident à prévenir l'érosion du sol et à gérer les eaux de pluie, réduisant le risque d'inondation :

Considérant que l'installation d'infrastructures liée aux jeux olympiques a démontré la fragilité de ces arbres, au regard du nombre d'entailles infligées, parfois irrémédiables, et donc la nécessité d'attribuer à ces arbres un rayon de protection minimal :



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-084 suite 2 et fin

Considérant que seulement six arbres sont déjà protégés dans le projet de PLU, justifiant la pertinence de cette classification ainsi que la nécessité de l'étendre aux autres arbres remarquables qui bénéficient de caractéristiques proches :

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

Que l'annexe VIII (liste des arbres remarquables protégés), Tome 2 du Règlement dans le Plan Local d'Urbanisme intègre l'ajout des 24 arbres remarquables protégés mentionnés dans le tableau suivant :

Dénomination usuelle	Dénomination scientifique	Adresse	références	rayon de protection
Platane	Platanus hispanica	A	107920	18 m
Marronnier	Aesculus hippocastanum	A	107961	20 m
Marronnier	Aesculus hippocastanum	A	107923	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107921	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107958	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107960	18 m
Marronnier	Aesculus hippocastanum	A	107201	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107183	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107858	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107104	18 m
Platane	Platanus hispanica	A	107852	18 m
Platanus	Platanus hispanica	A	105909	18 m
Arbre aux quarante écus	Quercus biloba	B	107130	10 m
Arbre aux quarante écus	Quercus biloba	B	107127	10 m
Noisetier	Corylus	B	107147	10 m
Noyer	Juglans regia	B	107104	12 m
Oranger des Indes	Melicope pumila	B	107110	10 m
Flaire	Philadelphus coronatus	B	2019916	10 m
Catalpa	Catalpa	D	106679	10 m
Charme houblon	Ostrya carpinifolia	D	106716	10 m
Thuya	Thuja plicata	D	106670	10 m
Arbousiers	Arbutus unedo	D	106670	10 m
Aulne	Alnus cordata	D	106877	10 m
Flaire	Philadelphus latifolius	D	106900	10 m



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-085

OBJET : Vœu relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (EBC) du Champ de Mars. **V 07 2024 032**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 032** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 032** relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (EBC) du Champ de Mars est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-085 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé EBC du Champ-de-Mars.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que ce classement a pour effet d'interdire tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à compromettre l'état boisé et entraîne le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement ainsi que de soumettre toutes les coupes et abattages à autorisation préalable ;

Considérant que les objectifs des emprises EBC sont les suivants : protection des espaces boisés en zone urbaine ou en périphérie, soumis à une pression forte (notamment touristique) : préservation des éléments remarquables : arbres, alignements, haies ; coupures d'urbanisation ou protection contre les nuisances ; maintien de corridors écologiques (l'ensemble du Champ-de Mars) ; enjeux paysagers, touristiques ou écologiques ;

Considérant que les EBC ajoutent de la valeur esthétique à la ville, enrichissent le paysage urbain et contribuent à l'identité culturelle et historique de Paris, sur une zone où l'activité touristique est fortement marquée ;

Considérant que les espaces verts urbains aident à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains en fournissant de l'ombre et en régulant la température, ce qui sert l'esprit général du projet de PLU ;

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

Que l'Atlas n°2 (Plans détaillés au 1/2000) à la feuille D-07 des documents graphiques du Règlement dans le Plan Local d'Urbanisme intègre l'inscription des emprises 14 et 15 du Champ-de-Mars comme Espace Boisé Classé (EBC).



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-086

OBJET : Vœu relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en Espace Boisé Classé (EBC) sur le Champ de Mars. **V 07 2024 033**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 033** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 033** relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en Espace Boisé Classé (EBC) sur le Champ de Mars est adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-086 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en Espace Boisé Classé (EBC) sur le Champ de Mars (7e).

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que ce classement a pour effet d'interdire tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à compromettre l'état boisé et entraîne le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement ainsi que de soumettre toutes les coupes et abattages à autorisation préalable ;

Considérant que les objectifs des emprises EBC sont les suivants : protection des espaces boisés en zone urbaine ou en périphérie, soumis à une pression forte (notamment touristique) ; préservation des éléments remarquables : arbres, alignements, haies ; coupures d'urbanisation ou protection contre les nuisances ; maintien de corridors écologiques (l'ensemble du Champ-de Mars) ; enjeux paysagers, touristiques ou écologiques ;

Considérant que les EBC ajoutent de la valeur esthétique à la ville, enrichissent le paysage urbain et contribuent à l'identité culturelle et historique de Paris, sur une zone où l'activité touristique est fortement marquée ;

Considérant que les espaces verts urbains aident à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains en fournissant de l'ombre et en régulant la température, ce qui sert l'esprit général du projet de PLU ;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que l'Atlas n°2 (Plans détaillés au 1/2000), aux feuilles D-08 et E-08 des documents graphiques du Règlement dans le Plan Local d'Urbanisme, intègre l'inscription des abords du Plateau Joffre sur le Champs-de-Mars comme Espace Boisé Classé (EBC).

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-087

OBJET : Vœu relatif au classement en Zone Urbaine Verte des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aureville et Général Tripier-Docteur Brouardel. **V 07 2024 034**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 034** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 034** relatif au classement en Zone Urbaine Verte des jardins situés entre les carrefours Emile Pouillon-Barbey d'Aureville et Général Tripier-Docteur Brouardel est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-087 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif au classement en Zone Urbaine Verte des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripiier-Docteur Brouardel.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement :

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement :

Considérant que le classement en Zone UV permet de renforcer la protection des espaces verts urbains en interdisant toute construction ou usage qui compromettrait leur intégrité écologique :

Considérant que les jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly à l'Est et Général Tripiier-Docteur Brouardel à l'Ouest contribuent à la qualité de vie et à la biodiversité de leur quartier en tant qu'espaces verts essentiels :

Considérant que ces espaces verts jouent un rôle crucial dans la lutte contre les îlots de chaleur, tout en servant de lieux de détente et de loisirs pour les habitants :

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

Que l'Atlas n°1 (Atlas des cartes générales et des plans des bois), Plan de Zonage, des documents graphiques du règlement dans le Plan Local d'Urbanisme intègre l'inscription des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripiier-Docteur Brouardel en Zone Urbaine Verte (UV).



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-088

OBJET : Vœu relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements. **V 07 2024 035**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 035** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRE, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 035** relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-088 suite 1 et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif au retrait du 62 avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement :

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement :

Considérant que la Congrégation concernée, les Petites Sœurs des Pauvres, est une entité à vocation sociale qui accueille des personnes âgées en difficultés financières :

Considérant que le projet de révision du PLU actuel prévoit une réserve pour logement social sur le bâtiment du 62 avenue de Breteuil :

Considérant que la Congrégation souhaite réaliser des travaux de mise en accessibilité des étages du bâtiment pour rendre conforme les logements des personnes âgées aux normes en vigueur :

Considérant que les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux seraient conditionnées à la mise en œuvre de la réserve pour logement actuellement prévue dans le projet de révision du PLU :

Considérant que la Congrégation a des moyens financiers limités et qu'elle les consacre à ses œuvres sociales, elle ne pourrait mettre en œuvre une telle réserve :

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **Au sein du règlement du projet de PLU bioclimatique, en son Tome 2, Volume 1, Annexe V, soit supprimé le 62 avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements.**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-089

OBJET : Vœu relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ainsi que de celle des protections patrimoniales. **V 07 2024 036**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 036** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 036** relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ainsi que de celle des protections patrimoniales est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-089 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 06 novembre 2024

Vœu relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ainsi que de celle des protections patrimoniales.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement :

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement :

Considérant que l'association concernée, le Bon Conseil, est une entité à vocation sociale qui apporte un soutien dans la formation et l'éducation de jeunes enfants :

Considérant que le projet de révision du PLU actuel prévoit une réserve pour logement social sur le bâtiment du 6, rue Albert de Lapparent :

Considérant que les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux seraient conditionnées à la mise en œuvre de la réserve pour logement actuellement prévue dans le projet de révision du PLU :

Considérant que l'association a des moyens financiers limités et qu'elle les consacre à ses œuvres sociales, elle ne pourrait mettre en œuvre une telle réserve :

Considérant que la Protection Ville de Paris contraindrait la réalisation de travaux futurs :

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Au sein du règlement du projet de PLU bioclimatique, en son Tome 2, Volume 1, Annexe V, soit supprimé le 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ;
-
- Au sein du règlement du projet de PLU bioclimatique, en son Tome 2, Volume 1, Annexe X, soit supprimé le 6, rue Albert de Lapparent de la liste des protections patrimoniales.





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090

OBJET : Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2025. 07 2024 027

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511-41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 (2024 DDCT 134 et 2024 DDCT 136) relatives respectivement aux modalités de répartition des dotations d'animation et de gestion locales affectées aux états spéciaux d'arrondissement et à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité pour 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement propose d'adopter l'état spécial du 7^e arrondissement pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le budget primitif de l'état spécial du 7^e arrondissement pour l'exercice 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 1

ETAT SPECIAL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

Budget Primitif 2025 Fonctionnement

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 74	748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	334 707,00 €
		748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	2 167 382,00 €
	Total Chapitre 74			2 502 089,00 €
Total Fonction 020				2 502 089,00 €
TOTAL RECETTES				2 502 089,00 €

Budget Primitif 2025 Investissement

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 45	458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	161 495,00 €
		Total Chapitre 45		
Total Fonction 020				161 495,00 €
TOTAL RECETTES				161 495,00 €



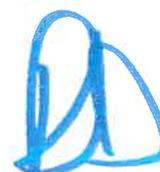
CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 2

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	2 732 973 €	2 663 584 €
DAL	324 224 €	334 707 €
E0282 Travaux urgents	147 803 €	150 917 €
E0381 Conseils de quartier	13 224 €	13 224 €
E301 Anim locale et culturelle	163 197 €	170 566 €
DGL	2 247 344 €	2 167 382 €
E020 Adm générale collectivité	522 752 €	509 521 €
E0242 Maisons des associations	189 286 €	192 284 €
E211 Écoles maternelles	187 479 €	171 492 €
E212 Écoles primaires	310 624 €	281 178 €
E3111 Enseignement art pratique	202 731 €	199 048 €
E313 Bibliothèques médiathèque	25 957 €	23 288 €
E321 Salles de sport, gymnases	109 632 €	95 922 €
E322 Stades	3 150 €	3 150 €
E3232 Piscines et bassins école	62 496 €	60 373 €
E3381 Centres d'animation	779 €	657 €
E4221 Crèches et garderies	434 829 €	421 487 €
E511 Espaces verts urbains	197 629 €	208 982 €
DIV	161 405 €	161 495 €
E0281 DIV	128 349 €	128 439 €
E0381 Conseils de quartier	33 056 €	33 056 €
Total général	2 732 973 €	2 663 584 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 3

Equipements Dotation	(Tous) DIV		
		BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Étiquettes de lignes			
MA07		161 405 €	161 495 €
458101		161 405 €	161 495 €
45-458101-D DIV versee		161 405 €	161 495 €
Total général		161 405 €	161 495 €



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 4

Equipements	E0281 DIV
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	128 349 €	128 439 €
458101	128 349 €	128 439 €
45-458101-D DIV versee	128 349 €	128 439 €
Total général	128 349 €	128 439 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 5

Equipements	E0381 Conseils de quartier
Dotation	(Tous)
Section	Investissement

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	33 056 €	33 056 €
458101	33 056 €	33 056 €
45-458101-D DIV versee	33 056 €	33 056 €
Total général	33 056 €	33 056 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 6

Équipements	(Tous)		
Étiquettes de lignes		BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07		2 571 568 €	2 502 089 €
011		2 571 568 €	2 502 089 €
DAL		324 224 €	334 707 €
011-611-D Contrats de prestations de services		53 224 €	43 224 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant		1 500 €	1 800 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres		2 000 €	12 000 €
011-615221-D Bâtiments publics		147 803 €	150 917 €
011-62268-D Autres honoraires, conseils			- €
011-6232-D Fêtes et cérémonies		30 197 €	7 000 €
011-6234-D Réceptions		39 500 €	50 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications		13 500 €	16 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - div		500 €	500 €
011-6261-D Frais d'affranchissement		5 000 €	1 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage		1 000 €	500 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres		30 000 €	51 766 €
DGI		2 247 344 €	2 167 382 €
011-60611-D Eau et assainissement		125 123 €	123 193 €
011-606121-D Electricité		453 085 €	379 091 €
011-606122-D Gaz		92 817 €	81 612 €
011-60613-D Chauffage urbain		108 088 €	91 207 €
011-60622-D Carburants			2 000 €
011-60623-D Alimentation		122 730 €	115 174 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées		38 920 €	32 301 €
011-60631-D Fournitures d'entretien		38 455 €	35 828 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement		131 095 €	139 108 €
011-6064-D Fournitures administratives		32 874 €	30 712 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et n		3 191 €	3 291 €
011-6067-D Fournitures scolaires		60 000 €	61 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures		37 152 €	36 297 €
011-611-D Contrats de prestations de services		16 000 €	31 600 €
011-6132-D Locations immobilières		176 988 €	187 765 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant		146 000 €	146 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres		1 500 €	8 500 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété		10 250 €	16 812 €
011-61521-D Terrains		70 100 €	77 200 €
011-615221-D Bâtiments publics		43 850 €	43 500 €
011-615232-D Réseaux		4 500 €	4 500 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -		12 850 €	11 850 €
011-6156-D Maintenance		99 051 €	100 997 €
011-6182-D Documentation générale et technique		6 635 €	5 839 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation		7 000 €	5 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies		11 000 €	11 000 €
011-6234-D Réceptions		15 987 €	17 847 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications		24 300 €	24 500 €
011-6241-D Transports de biens		21 188 €	15 988 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel			- €
011-6261-D Frais d'affranchissement		70 000 €	40 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage		8 000 €	3 200 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux		174 679 €	185 634 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres		80 996 €	95 396 €
011-6231-D Annonces et insertions		1 000 €	1 000 €
011-6255-D Frais de déménagement			500 €
011-61551-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -		2 000 €	2 000 €
Total général		2 571 568 €	2 502 089 €

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 7

Équipements Dotation	(Tous) DAL	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Étiquettes de lignes			
MA07		324 224 €	334 707 €
011		324 224 €	334 707 €
011-611-D Contrats de prestations de services		53 224 €	43 224 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant		1 500 €	1 800 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres		2 000 €	12 000 €
011-615221-D Bâtiments publics		147 803 €	150 917 €
011-62268-D Autres honoraires, conseils			- €
011-6232-D Fêtes et cérémonies		30 197 €	7 000 €
011-6234-D Réceptions		39 500 €	50 000 €
011-6236-D Catalogues et Imprimés et publications		13 500 €	16 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers		500 €	500 €
011-6261-D Frais d'affranchissement		5 000 €	1 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage		1 000 €	500 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres		30 000 €	51 766 €
Total général		324 224 €	334 707 €





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 8

Equipements	E0282 Travaux urgents
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	147 803 €	150 917 €
011	147 803 €	150 917 €
011-615221-D Bâtiments publics	147 803 €	150 917 €
Total général	147 803 €	150 917 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 9

Equipements	E0381 Conseils de quartier
Dotation	(Tous)
Section	Fonctionnement

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	13 224 €	13 224 €
011	13 224 €	13 224 €
011-611-D Contrats de prestations de services	13 224 €	13 224 €
Total général	13 224 €	13 224 €





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 10

Equipements	E301 Anim locale et culturelle
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	163 197 €	170 566 €
011	163 197 €	170 566 €
011-611-D Contrats de prestations de services	40 000 €	30 000 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	1 500 €	1 800 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	2 000 €	12 000 €
011-62268-D Autres honoraires, conseils		- €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	30 197 €	7 000 €
011-6234-D Réceptions	39 500 €	50 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	13 500 €	16 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500 €	500 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	5 000 €	1 000 €
011-6262-D Frais de gardiennage	1 000 €	500 €
011-6268-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	30 000 €	51 766 €
Total général	163 197 €	170 566 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 11

Equipements Dotation	(Tous) DGL	
	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Étiquettes de lignes		
MA07	2 247 344 €	2 167 382 €
011	2 247 344 €	2 167 382 €
011-60611-D Eau et assainissement	125 123 €	123 193 €
011-606121-D Electricité	453 085 €	379 031 €
011-606122-D Gaz	92 817 €	81 612 €
011-60613-D Chauffage urbain	108 088 €	91 207 €
011-60622-D Carburants		2 000 €
011-60623-D Alimentation	122 730 €	115 174 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	38 920 €	32 301 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	38 455 €	35 828 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	131 035 €	139 108 €
011-6064-D Fournitures administratives	32 874 €	30 712 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque)	3 191 €	3 291 €
011-6067-D Fournitures scolaires	60 000 €	61 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	37 152 €	36 297 €
011-611-D Contrats de prestations de services	16 000 €	33 600 €
011-6132-D Locations immobilières	176 988 €	187 765 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	146 000 €	146 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	1 500 €	8 500 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	10 250 €	16 812 €
011-61521-D Terrains	70 160 €	77 200 €
011-615221-D Bâtiments publics	43 850 €	43 500 €
011-615232-D Réseaux	4 500 €	4 500 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	17 850 €	11 850 €
011-6156-D Maintenance	99 051 €	100 997 €
011-6182-D Documentation générale et technique	6 635 €	5 839 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	7 000 €	5 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	11 000 €	11 000 €
011-6234-D Réceptions	15 987 €	17 847 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	24 300 €	24 500 €
011-6241-D Transports de biens	21 188 €	15 988 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel		- €
011-6261-D Frais d'affranchissement	70 000 €	40 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	8 000 €	3 200 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	174 679 €	185 634 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	80 996 €	95 396 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 000 €	1 000 €
011-6255-D Frais de déménagement		500 €
011-61551-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roul	2 000 €	2 000 €
Total général	2 247 344 €	2 167 382 €



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 12

Equipements Dotations Section	ED20 Adm générale collectivité (Tous) (Tous)		
		BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Étiquettes de lignes			
MAD7			
011		522 752 €	509 521 €
011-60611-D Eau et assainissement		522 752 €	509 521 €
011-606121-D Electricité		15 890 €	11 722 €
011-60613-D Chauffage urbain		47 151 €	39 787 €
011-60622-D Carburants		23 687 €	19 988 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées			2 000 €
011-60631-D Fournitures d'entretien			- €
011-60637-D Fournitures de petit équipement	1 000 €		2 500 €
011-60640-D Fournitures administratives	66 000 €		66 000 €
011-611-D Contrats de prestations de services	16 100 €		14 000 €
011-6137-D Locations immobilières			8 100 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	20 124 €		20 124 €
011-615221-D Bâtiments publics	146 000 €		146 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	40 000 €		40 000 €
011-61561-D Maintenance	3 000 €		2 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	16 000 €		16 000 €
011-6237-D Fêtes et cérémonies	4 000 €		4 000 €
011-6234-D Récepteurs	8 000 €		8 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publicités	10 000 €		10 000 €
011-6241-D Transports de biens	27 000 €		22 000 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	500 €		500 €
011-6261-D Frais d'affranchissement			- €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	73 000 €		40 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	3 300 €		4 300 €
011-6291-D Annonces et insertions	13 000 €		31 000 €
011-6255-D Frais de déménagement	3 000 €		1 000 €
Total général		522 752 €	509 521 €

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 13

Equipements	E0242 Maisons des associations
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	189 286 €	192 284 €
011	189 286 €	192 284 €
011-606121-D Electricité	4 986 €	4 207 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	800 €	100 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 200 €	200 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	800 €	5 700 €
011-6064-D Fournitures administratives	1 200 €	500 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et	800 €	800 €
011-6132-D Locations immobilières	139 000 €	142 777 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres		7 000 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	3 600 €	5 600 €
011-6156-D Maintenance	700 €	700 €
011-6187-D Documentation générale et technique	1 300 €	500 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	7 000 €	5 000 €
011-6234-D Réceptions	3 350 €	5 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	2 300 €	2 500 €
011-6282-D Frais de gardiennage	8 000 €	3 200 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	10 650 €	7 000 €
011-6285-D Autres services extérieurs Divers Autres	3 600 €	1 500 €
Total général	189 286 €	192 284 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 15

Equipements	E217 écoles primaires
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	310 624 €	281 178 €
011	310 624 €	281 178 €
011-60611-D Eau et assainissement	35 085 €	35 085 €
011-606121-D Electricité	95 118 €	86 900 €
011-606122-D Gaz	46 033 €	32 206 €
011-60613-D Chauffage urbain	47 388 €	39 987 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	850 €	850 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	13 150 €	10 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	500 €	4 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	2 700 €	2 700 €
011-6067-D Fournitures scolaires	43 000 €	43 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	500 €	500 €
011-62558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	400 €	400 €
011-6256-D Maintenance	1 700 €	1 700 €
011-6282-D Documentation générale et technique	750 €	750 €
011-6241-D Transports de biens	10 200 €	5 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	13 100 €	15 700 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	150 €	2 400 €
Total général	310 624 €	281 178 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 16

Equipements	E3111 Enseignement art pratique
Dotation	(Tous)
Séjour	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	202 731 €	199 048 €
011	202 731 €	199 048 €
011-60611-D Eau et assainissement	2 200 €	2 200 €
011-606121-D Electricité	23 579 €	19 896 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	180 €	180 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	5 465 €	5 465 €
011-6064-D Fournitures administratives	1 974 €	1 574 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque)	491 €	491 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	402 €	402 €
011-6132-D Locations Immobilières	17 064 €	24 860 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres		- €
011-6156-D Maintenance	24 076 €	24 076 €
011-6182-D Documentation générale et technique	185 €	185 €
011-6234-D Réceptions	2 337 €	2 337 €
011-6241-D Transports de biens	4 488 €	4 488 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	57 894 €	57 894 €
011-6286-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	61 596 €	54 596 €
Total général	202 731 €	199 048 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 17

Equipements	E313 Bibliothèques médiathèque
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	25 957 €	23 288 €
011	25 957 €	23 288 €
011-60611-D Eau et assainissement	377 €	360 €
011-606121-D Electricité	14 412 €	12 161 €
011-60613-D Chauffage urbain	2 568 €	2 167 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 500 €	800 €
011-6064-D Fournitures administratives	400 €	500 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (biblioth)	1 900 €	2 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	150 €	150 €
011-615221-D Bâtiments publics	350 €	
011-6156-D Maintenance	2 200 €	2 200 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	600 €	250 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers -	1 500 €	2 700 €
Total général	25 957 €	23 288 €

RP

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 18

Equipements	E321 Salles de sport, gymnases
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	109 632 €	95 922 €
011	109 632 €	95 922 €
011-60611-D Eau et assainissement	880 €	880 €
011-606121-D Electricité	78 862 €	54 043 €
011-606122-D Gaz	8 920 €	20 029 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	370 €	370 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	3 675 €	3 675 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	10 000 €	10 000 €
011-6156-D Maintenance	6 925 €	6 925 €
Total général	109 632 €	95 922 €



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 19

Équipements	E322 Stades
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	3 150 €	3 150 €
011	3 150 €	3 150 €
011-61521-D Terrains	2 100 €	2 100 €
011-6156-D Maintenance	1 050 €	1 050 €
Total général	3 150 €	3 150 €





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 20

Equipements	E3232 Piscines et bassins école
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	62 496 €	60 373 €
011	62 496 €	60 373 €
011-60611-D Eau et assainissement	19 300 €	19 300 €
011-606122-D Gaz	13 596 €	11 473 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	4 000 €	4 000 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	5 100 €	5 100 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	16 000 €	16 000 €
011-61356-D Locations mobilières - Autres	1 500 €	1 500 €
011-6156-D Maintenance	1 000 €	1 000 €
011-61551-D Entretien et réparations sur biens	2 000 €	2 000 €
Total général	62 496 €	60 373 €



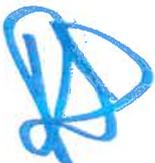
DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 21

Equipements	E3381 Centres d'animation
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	779 €	657 €
011	779 €	657 €
011-606121-D Electricité	779 €	657 €
Total général	779 €	657 €



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 22

Equipements	E4221 Crèches et garderies
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	434 829 €	421 487 €
011	434 829 €	421 487 €
011-60611-D Eau et assainissement	13 200 €	13 455 €
011-606121-D Electricité	113 204 €	95 524 €
011-60613-D Chauffage urbain	10 550 €	8 902 €
011-60623-D Alimentation	122 730 €	115 174 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	32 000 €	25 481 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	8 900 €	9 173 €
011-60637-D Fournitures de petit équipement	8 800 €	9 173 €
011-6064-D Fournitures administratives	1 500 €	2 038 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	18 360 €	17 505 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	6 650 €	11 212 €
011-615771-D Bâtiments publics		0 €
011-6156-D Maintenance	15 000 €	18 346 €
011-6182-D Documentation générale et technique	200 €	204 €
011-6234-D Réceptions	300 €	510 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	83 435 €	94 790 €
Total général	434 829 €	421 487 €

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-090 suite 23 et fin

Équipements	E511 Espaces verts urbains
Dotation	(Tous)
Section	(Tous)

Étiquettes de lignes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA07	197 629 €	208 982 €
011	197 629 €	208 982 €
011-60611-D Eau et assainissement	18 076 €	18 076 €
011-606121-D Électricité	20 793 €	17 546 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	21 470 €	21 470 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	16 290 €	16 290 €
011-611-D Contrats de prestations de services	16 000 €	23 500 €
011-61521-D Terrains	68 000 €	75 100 €
011-615221-D Bâtiments publics	3 500 €	3 500 €
011-615232-D Réseaux	4 500 €	4 500 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	8 000 €	8 000 €
011-6156-D Maintenance	18 000 €	18 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	3 000 €	3 000 €
Total général	197 629 €	208 982 €



DÉLIBÉRATION**SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION MA07-24-091**

OBJET : Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros). **2024 DASCO 37**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 37** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 37** relative aux collèges publics parisiens et plus particulièrement aux dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), aux subventions d'équipement (25 731 euros) et aux subventions pour travaux (153 459 euros) est adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-092

OBJET : Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. **2024 DFPE 149**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DFPE 149** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DFPE 149** relative au reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-093

OBJET : Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros).
2024 DFPE 159

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DFPE 159 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 159 relative à des subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-094

OBJET : Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ». **2024 DAE 152**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Anne-Claire LEBELT, Conseiller d'Arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 152** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 152** relative à des conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien » est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-095

OBJET : Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir. **2024 DAC 181**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAC 181** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 181** relative à des subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-096

OBJET : Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024. **2024 DJS 114**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DJS 114** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DJS 114** relative à une subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097

OBJET : Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « ADAMUS » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2024-2025. **07 2024 028**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2024 028** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération propre n° **07 2024 028** relative à la signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « ADAMUS » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2024-2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 1



**CONVENTION D'OCCUPATION PERMANENTE
DU CONSERVATOIRE ERIK SATIE**
135 bis rue de l'Université, Paris 7^e

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,
Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par délibération du
Conseil du 7^e arrondissement, en date du 6 novembre 2024,

Ci-après désigné le Conseil d'arrondissement du 7^e

ET

L'association « Art Dramatique Danse Musique » - dont le sigle est ADAMUS
Représenté par Mme CHALNOT Claire, agissant en tant que Présidente,
Dont le siège est situé c/o Conservatoire du 15^{ème} - 43 rue Bargue - 75015 Paris
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 399 333 285 00019

Ci-après désigné l'occupant

Vu l'avis favorable de Monsieur Pierre CAMBOURIAN, Directeur du Conservatoire
du 7^e Erik SATIE ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions
énumérées ci-après, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les salles mises
à sa disposition par le Conservatoire.
L'occupant accepte qu'une priorité absolue soit donnée aux activités du
Conservatoire.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 2

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2024-2025, du 30 Septembre 2024 au 14 Juillet 2025, sauf résiliation prévue à l'article 12.

Son renouvellement est subordonné à la présentation par l'association d'un rapport relatif aux activités développées dans les salles du Conservatoire, objet de la présente convention.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION

L'occupant exploitera le lieu et les équipements mis à sa disposition à l'usage exclusif d'enseignements et d'activités ou manifestations culturelles (auditions, concerts,...)

Le parc et le mobilier du conservatoire mise à disposition de l'occupant sont détaillées en annexe.

Cette mise à disposition se fera pendant les heures d'ouverture du Conservatoire, selon un planning qui sera défini par la Direction du conservatoire du 7^e Erik Satie :

Détails :

Les demandes d'occupation qui pourraient être formulées par l'occupant, en dehors des horaires habituels et exceptionnels d'ouverture du Conservatoire, font l'objet d'une convention spécifique.

Si les activités du Conservatoire le nécessitent, et pour des raisons impérieuses et urgentes, il pourra être proposé une autre salle, voire une autre date ou heure.

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.

La consommation d'alcool est interdite. Elle peut être exceptionnellement tolérée pour des occasions particulières, sous réserve de l'accord préalable du Directeur du Conservatoire.

L'occupant doit veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires ([décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006](#) relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs).

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 3

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment pendant les heures attribuées à l'occupant.

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX – DÉGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état ; il assure à l'issue de chaque utilisation le nettoyage et la remise en parfait état d'ordre et de propreté des locaux et des voies d'accès utilisés.

Avant de quitter les lieux, l'occupant vérifie la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.

L'occupant devra signaler tous sinistres ou décors qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou décors seront réputés de son fait.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local. Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constaté par le Conseil d'arrondissement du 7^e engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie, ainsi que des consignes particulières et spécifiques données par le Directeur du Conservatoire compte-tenu de l'activité envisagée.

Préalablement à l'occupation des lieux, l'occupant reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ des consignes de sécurité,
- ✓ des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- ✓ des emplacements des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Au cours de l'utilisation des locaux, l'occupant s'engage :

- ✓ à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- ✓ à faire respecter les règles de sécurité,



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 4

- ✓ à assurer la surveillance des participants pendant la durée de leur présence à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 7 : ENSEIGNES ET PUBLICITÉ

L'occupant ne peut placer sur le bâtiment et à ses abords des enseignes, affiches et placards sans avoir sollicité l'autorisation de la Mairie du 7^e arrondissement au préalable.

ARTICLE 8 : DOMMAGES ET ASSURANCES

L'occupant est le seul responsable des dommages causés durant le temps de mise à disposition des lieux précisés à l'article 3. L'occupant assume l'entière responsabilité de tout incident ou accident qui pourrait se produire du fait de l'utilisation des lieux et des équipements éventuels, de sorte que la Ville de Paris ne puisse, en aucun cas, être poursuivie pour ces motifs.

L'occupant doit, pour son compte ou pour les personnes physiques ou morales qu'il représente, obligatoirement souscrire les polices d'assurance suivantes :

- Tout risque y compris le vol pour tous biens apportés par l'occupant pour l'exercice de son activité et tous biens appartenant à la Ville de Paris et inscrits à l'inventaire ;
- Une assurance de responsabilité civile le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers, y compris les usagers, à la Ville de Paris et aux voisins, du fait de l'activité exercée par l'occupant dans les lieux mis à disposition.

L'occupant remet à la Mairie du 7^e arrondissement une attestation de ces polices d'assurances à la signature de la présente convention.

L'occupant doit adresser à la Mairie du 7^e arrondissement copie des avenants notifiant l'étendue des garanties et aviser celle-ci en cas de cessation ou de modification du contrat, que ce soit du fait de son assureur ou de l'occupant lui-même.

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La mise à disposition des locaux dans les conditions citées à l'article 3 est consentie à titre gratuit:

L'occupant sera tenu de faire mention dans ses comptes de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition des lieux.

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 5

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEUR

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalable avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7^e

D'une façon générale, l'occupant s'engage à tenir le Conseil d'Arrondissement du 7^e informé des conditions d'exécution de la présente convention et à répondre aux demandes de renseignements et de documents s'y rapportant.

En particulier, il doit transmettre immédiatement les informations et documents suivants :

- Les éventuelles modifications statutaires.
- Dès leur conclusion, les contrats d'assurances ainsi que leurs avenants.
- Tout déclenchement d'une procédure collective à son encontre.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

12.1 - Résiliation par le Maire d'arrondissement

La convention peut être résiliée de plein droit par le Conseil d'Arrondissement du 7^e, sans indemnité pour l'occupant, dans les cas suivants :

- dissolution de l'organisme de l'occupant,
- état de liquidation judiciaire de l'occupant,
- changements affectant l'occupant de nature à compromettre l'affectation des locaux,
- malversation ou délit de l'occupant constaté par les autorités compétentes,
- inobservation des clauses de la présente convention.

La résiliation est prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de réception de celle-ci par l'occupant.



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-097 suite 6 et fin

Pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique, le Conseil d'Arrondissement du 7^e peut également résilier la convention moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 - Résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire peut résilier la convention pour tout motif qui le conduit à renoncer à l'utilisation des locaux, ce motif devant être signifié à la Mairie du 7^e arrondissement dès que l'occupant en a connaissance.

ARTICLE 13 - JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'occupant et le Conseil d'Arrondissement du 7^e s'engagent à rechercher une solution amiable à toute difficulté pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de litige au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Fait à Paris, en triple exemplaire, le

Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e
et par délégation le Maire du 7^e

La Présidente
de l'Association « ADAMUS »

Rachida DATI

Claire CHALNOT

Le Directeur du Conservatoire Erik SATIE

Pierre CAMBOURIAN





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-098

OBJET : Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. **2024 DAE 178**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 178** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 178** relative à des subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-099

OBJET : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public (jeux olympiques de Paris 2024). Exonération partielle redevance.
2024 DAE 270

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 270** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 270** relative aux activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public (jeux olympiques de Paris 2024) et à l'exonération partielle redevance est adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

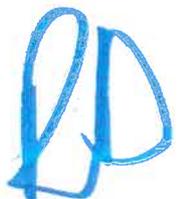
Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-100

OBJET : Marchés découverts alimentaires. Principe du renouvellement de la délégation de service public. **2024 DAE 312**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 312** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 312** relative aux marchés découverts alimentaires et au principe du renouvellement de la délégation de service public est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **12**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **12 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-101

OBJET : Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics). Communication sans vote. 2024 DLH 233

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

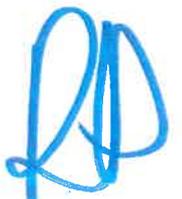
Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DLH 233 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-102

OBJET : Location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14 passage Jean Nicot (7^e) à Paris Habitat OPH. Bail emphytéotique. **2024 DLH 259**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DLH 259** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DLH 259** relative à la location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14 passage Jean Nicot (7^e) à Paris Habitat OPH et au bail emphytéotique, le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif de l'abstention : Ce projet de logements sociaux n'intègre pas une pluralité de financements comme des logements intermédiaires ou en Bail Réel et Solidaire. Le Conseil d'arrondissement s'abstient dans l'attente d'une correction de ce point par l'exécutif en Conseil de Paris.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **13 (dont 1 pouvoir écrit)**

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-103

OBJET : Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Madame Élisabeth de MIRIBEL au 70, rue de Bellechasse. **V 07 2024 037**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 037** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 037** relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Madame Élisabeth de MIRIBEL au 70, rue de Bellechasse est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **13 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-103 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 6 novembre 2024

Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Madame Elisabeth de Miribel au 70, rue de Bellechasse.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant l'importance d'honorer la mémoire des hommes et des femmes ayant apporté une contribution essentielle à la victoire des Alliés lors de la Seconde Guerre Mondiale ;

Considérant le rôle majeur de Madame Elisabeth de Miribel dans la France Libre et auprès du général de Gaulle et du général Leclerc ;

Considérant que Madame Elisabeth de Miribel résidait au 70, rue de Bellechasse dans le 7^{ème} arrondissement ;

Considérant que la famille de Miribel a confirmé son accord à ce projet ;

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Une plaque commémorative soit apposée sur la façade de l'immeuble situé au 70, rue de Bellechasse où Madame Elisabeth de Miribel résidait, afin d'honorer sa mémoire et son engagement pour la France Libre.
- Le vœu propose donc l'inscription suivante :

*« Elisabeth De Miribel
1945-2005*

*QUIDACTYLOGRAPHIA L'APPEL DU 18 JUIN 1940
COMBATTANTE DE LA FRANCE LIBRE
A HABITE CET IMMEUBLE »*



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-104

OBJET : Plan Climat de Paris 2024-2030. 2024 DTEC 1

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DTEC 1 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DTEC 1 relative au Plan Climat de Paris 2024-2030, le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif de l'abstention : De nombreux objectifs sont irréalistes notamment les actions sur les énergies renouvelables, les zones à faible émission, la réduction de la place de la voiture et la transition vers une alimentation plus végétarienne.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-105

OBJET : Dénomination « place Michel Rocard » (7^e). 2024 DU 76

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DU 76 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DU 76 relative à la dénomination « place Michel Rocard » (7^e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-106

OBJET : Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage au Docteur René LAENNEC au 40, rue de Sèvres, sur les lieux de l'ancien hôpital portant son nom.
V 07 2024 029

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° V 07 2024 029 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRE, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° V 07 2024 029 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage au Docteur René LAENNEC au 40, rue de Sèvres, sur les lieux de l'ancien hôpital portant son nom est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-106 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 6 novembre 2024

Vœu portant sur l'apposition d'une plaque en hommage au Docteur René LAENNEC au 40 rue de Sèvres, sur les lieux de l'ancien hôpital portant son nom.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que le Docteur René LAENNEC est le créateur du diagnostic par auscultation et l'inventeur du stéthoscope ;

Considérant les découvertes du Docteur René LAENNEC, notamment s'agissant des pathologies respiratoires ;

Considérant l'héritage laissé par le Docteur René LAENNEC dans les pratiques de la médecine moderne ;

Considérant l'histoire de l'ancien hôpital situé au 40 rue de Sèvres où des patients ont été soignés jusqu'en 2000 ;

Considérant que l'ancien hôpital a été classé aux Monuments Historiques par arrêté du 25 juillet 1977 ;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris s'engage à mettre en place au 40 rue de Sèvres une signalétique rendant hommage au Docteur René LAENNEC.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-107

OBJET : Vœu portant sur l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine du Fellah, édifice sis au 42, rue de Sèvres. **V 07 2024 030**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 030** ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 030** portant sur l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine du Fellah, édifice sis au 42, rue de Sèvres est adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **13 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-107 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 6 novembre 2024

Vœu portant sur l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine du Fellah, édifice sis au 42 rue de Sèvres.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que la fontaine du Fellah a été édifiée en 1806 sur décision de l'Empereur Napoléon Ier. en application du décret de Saint-Cloud pris le 2 mai 1806 ;

Considérant qu'elle a été inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 25 juillet 1977 ;

Considérant qu'elle détient un intérêt historique majeur comme exemple du style néo-égyptien ;

Considérant qu'elle détient également un intérêt architectural en tant que réalisation marquante du début du XIX^e siècle ;

Considérant qu'elle a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de rénovation grâce au Budget Participatif de la Ville de Paris entre 2017 et 2019 ;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris s'engage à mettre en place au 42 rue de Sèvres une signalétique relative à l'histoire de la fontaine du Fellah.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-108

**OBJET : Vœu relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel.
V 07 2024 038**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 6 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° V 07 2024 038 ;

Sur proposition de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° V 07 2024 038 relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

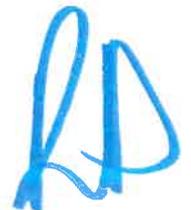
Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-108 suite et fin



Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 6 novembre 2024

Vœu relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que le Champ de Mars est un site patrimonial majeur à Paris ;

Considérant qu'il accueille la Tour Eiffel, l'un des monuments les plus visités de France ;

Considérant que son état se dégrade fortement depuis plusieurs années en raison d'un manque d'investissement et des événements de plus en plus nombreux qui y sont organisés ;

Considérant que la Ville de Paris n'a plus réuni le Comité de Gestion du Site Tour Eiffel depuis le 18 janvier 2024 ;

Considérant que ce Comité permettait d'informer les élus d'arrondissement concernés, les associations de défense du patrimoine et les associations de riverains, des projets de la Ville de Paris pour ce site et de recueillir leurs avis ;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris s'engage à réunir le Comité du Site Tour Eiffel mensuellement à partir de décembre 2024.**

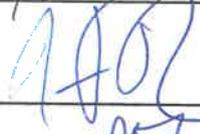
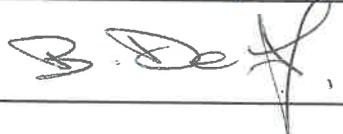
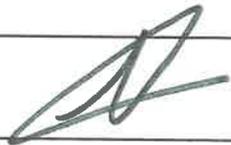
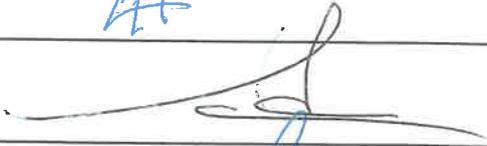




DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 6 novembre 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **15 NOV. 2024** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **15 NOV. 2024**



Rachida DATI